



COMMUNE DE MONTILLIEZ

- Dommartin
- Naz
- Poliez-le-Grand
- Sugnens

Permis pour travaux de fouilles

Permis de fouilles no

Permis de construire no

Rue, no

Parcelle no

Eau

Gaz

Swisscom

R.E.

Téléréseau

Collecteur EC/EU

Maître de l'œuvre :

Entreprise :

Situation des travaux :

Réfection : conforme à l'état existant y compris marquage

Dimensions : longueur :

largeur :

profondeur :

Date : du au

Raccordement : le

Pour la Municipalité de Montilliez
Le municipal : La secrétaire :

Date :

- Le permis de fouille doit être en permanence sur le chantier.
- La signalisation sera conforme aux prescriptions SN 640.886 de l'association suisse des professionnels de la route et des transports.
- Règlement cantonal du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers, concernant la sécurité publique et des tiers (RSV 6.3).
- Loi des routes du 10 décembre 1991 et son règlement d'application du 19 janvier 1994 (RSV 7.4).
- Demeurent réservées les exigences des autres domaines (ordonnance, loi, règlement, directive), qui ne peuvent être exhaustives dans ce document, mais qui engage la responsabilité des intervenants.

RECEPTION DES TRAVAUX PAR LE MUNICIPAL : **Accepté** **Refusé**

Remarques :

Visa : date :

- 1 copie à l'entreprise par courriel
- 1 copie à l'architecte par courriel